

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2023-4951						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de nommer un membre indépendant au sein du Comité de toponymie							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SG-3020-05 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-10-11 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-11-07								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="73 650 1052 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-03-01</td> <td>CM-20220301-257</td> <td>NOMINATION - COMITÉ DE TOPONYMIE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>          Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois          APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer M. Pierre Dionne pour agir à titre de membre indépendant au sein du Comité de toponymie, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>d'inscrire M. Claude Lavoie à la liste de réserve pour le poste de membre indépendant au sein dudit Comité pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-558)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-03-01	CM-20220301-257	NOMINATION - COMITÉ DE TOPONYMIE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-03-01	CM-20220301-257	NOMINATION - COMITÉ DE TOPONYMIE						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>ATTENDU QUE le Comité de toponymie est composé de cinq (5) membres, dont un (1) membre du conseil municipal et quatre (4) membres indépendants choisis parmi les résidents de la Ville. Toutefois, deux (2) de ceux-ci pourraient être choisis parmi les représentants d'organismes professionnels oeuvrant dans des domaines d'expertise liés au mandat du comité;</p> <p>ATTENDU QU'un (1) poste de membre indépendant est à combler au sein du Comité de toponymie. En effet, ce poste est devenu vacant le 30 août dernier en raison de la démission de Mme Mireille Lacombe, membre indépendante du Comité de toponymie;</p> <p>ATTENDU QUE dans le cadre du recrutement pour le Comité de toponymie à l'hiver 2022, le comité des candidatures a eu l'occasion de rencontrer M. Claude Lavoie, lequel a été inscrit sur la liste de réserve dudit comité, selon la résolution CM 20220301-257;</p> <p>ATTENDU QUE M. Lavoie a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures à l'hiver 2022;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat a eu l'occasion de discuter avec M. Lavoie et qu'il a confirmé son intérêt, sa motivation et sa disponibilité pour un mandat d'un terme de deux (2) ans;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande la nomination de M. Claude Lavoie à titre de membre indépendant au sein du Comité de toponymie, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2023-4951
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de nommer M. Claude Lavoie à titre de membre indépendant au sein du Comité de toponymie, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.		